

VOYAGES D'ÉTUDES ET FORMATIONS PROFESSIONNELLES



Ikos consultant construit et diffuse une offre de formation auprès des professionnels de l'aménagement de l'espace en matière d'architecture, d'urbanisme et de développement durable sous la forme de voyages d'études. Les approches des projets et des territoires sont ainsi communiquées in situ et bien souvent avec leurs auteurs. Elles invitent à la réflexion sur les méthodes et le sens des initiatives qui sont prises au regard de leurs contextes. Les échanges entre amateurs d'architecture et professionnels de tous horizons, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, entrepreneurs, tirent parti des retours d'expériences des usagers et professionnels invités à témoigner. L'amélioration des compétences et connaissances vise à mieux répondre notamment aux enjeux environnementaux au plan local et planétaire. Un carnet présentant les projets étudiés et les informations utiles à la compréhension des méthodes et des résultats est remis à chaque participant.

Gilles GARBY

ARCHITECTURE BOIS, URBANISME ET ENVIRONNEMENT À FRIBOURG ET DANS LE VORARLBERG

27 AU 30
NOVEMBRE 2008



ARCHITECTURE DE TERRE AU MALI / PAYS DOGON

21 AU 29
DÉCEMBRE 2008



ARCHITECTURE BOIS ET CLIMAT AU QUÉBEC

MAI 2009



ARCHITECTURE BOIS, URBANISME ET ENVIRONNEMENT À FRIBOURG ET DANS LE VORARLBERG

PROGRAMME DU **27 AU 30 NOVEMBRE 2008**



Le Vorarlberg est la région autrichienne où l'architecture bois se vit au quotidien, intégrant des valeurs d'usage et des exigences environnementales largement partagées par tous les acteurs de la construction : fabricants, constructeurs, maîtres d'ouvrages publics et privés, collectivités, ingénieurs, architectes et bien entendu les habitants. C'est donc avec eux, entre professionnels qu'il vous est proposé d'échanger vos savoirs et savoir-faire en permanence mis en questions par les pratiques et projets récents qui font référence en matière d'écologie, d'architecture et de construction bois. Au programme, des échanges et des visites dans le Vorarlberg, mais aussi en Suisse et à Fribourg, avec bien souvent la participation des auteurs des projets.

Gilles GARBY

JEUDI 27 NOVEMBRE 2008 BÂLE-FRIBOURG

7h00	Rendez-vous à l'aéroport de Roissy CDG.
8h45	Décollage de l'aéroport de Paris CDG.
9h45	Arrivée à l'aéroport de Bâle.
10h15	Départ pour Fribourg.
11h00	Arrivée à Fribourg.
12h30 - 14h30	Déjeuner à Fribourg dans le quartier Vauban.
14h30 - 16h30	Visite du quartier Vauban à pied.
17h00 - 19h00	Visite du quartier de Rieselfeld à pied.
19h30	Installation à l'hôtel (à Fribourg).
20h15	Dîner à l'hôtel Best Western.

VENDREDI 28 NOVEMBRE 2008 VORARLBERG

7h30	Remise des clés à l'hôtel.
8h00	Départ pour le Vorarlberg.
11h00	Arrivée dans le Vorarlberg.
11h00 - 12h30	Centre Communal de Ludesch, Arch. Hermann Kaufmann (2005).
12h30 - 14h00	Déjeuner au Centre Communal de Ludesch.
14h30 - 16h00	Visite de l'école de Klaus, Arch. Dietrich Untertrifaller (2004).
16h30 - 18h00	Visite de l'entreprise Drexel et Weiss, Wolfurt, fabrication des installations techniques de ventilation et de chauffage pour maison passive. Arch. Reinhard Drexel (2004).
18h30	Martinspark Hotel**** - 1995 : installation à l'hôtel Mozartstrasse 2, 6850 Dornbirn Arch. Baumschlager + Eberle, Lochau.
19h00- 20h30	Conférence débat sur l'habitat passif sur les labels et méthodes d'évaluation des bâtiments écologiques utilisés dans le Vorarlberg par l'Institut de l'Energie du Vorarlberg. Conférence animée par un représentant de l'institut de l'énergie du Vorarlberg et Gilles Garby (Ikos consultant). Participation, sous réserve, de Marina Hämmerle, directrice de l'institut de l'Architecture du Vorarlberg.
20h45	Dîner libre.

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2008 VORALBERG

9h00	Départ de l'hôtel.
9h15 - 9h45	Visite d'une maison individuelle passive avec l'architecte Christoph Kalb (sous réserve).
10h00 - 10h30	Ecole de Doren, Arch. Cuckrowicz Nachbaur (2005), visite extérieur.
11h00 - 12h30	Visite du musée de la femme et caserne de pompiers, Arch. Cuckrowicz Nachbaur (2000), Hittisau, visite avec le charpentier M. Nenning.
12h30 - 14h00	Déjeuner dans le gasthof Krone, Hittisau, rénovation, Arch. Bernardo Bader (2008).
15h00 - 16h00	Centre communal de Blons, Arch. Bruno Spagolla, (2004), visite avec le maire.
16h30 - 18h30	Visite Zwischenwasser avec chapelle en terre, local de musique, Arch. Marte.marte et les maisons solaires, Arch. W Unterrainer. Visite et rencontre avec le Maire M Mathis.
19h00	Dîner à Röthis, Weinhaus Stöger, Arch. Reinhard Drexel (2002).

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2008 VORARLBERG -ZURICH-BÂLE

9h30	Remise des clefs à l'accueil de l'hôtel.
10h00-11h00	Visite du Kunsthau de Bregenz, Arch. Peter Zumthor (1998).
11h00	Départ pour Zurich en Suisse.
11h30 -11h50	Visite sur le chemin de la passerelle sur le Rhin à Höchst, Arch. Hermann Kaufmann, ir Konrad Merz.
12h30/14h00	Déjeuner à Zurich au Centre associatif et restaurant à Zurich, 67, Hohlstrasse Arch. EM2N.
14h15	Logements collectifs à ossature bois 28, Hegianwandweg à Zurich, Aussersihl label Minergie maître d'ouvrage : Familienheim-Genossenschaft-Zurich ; FGZ. Arch. EM2N. Étude et visite avec le maître d'ouvrage : M Zahmer.
15h	Départ pour l'aéroport de Bâle.
17h30	Arrivée à l'aéroport de Bâle.
19h05	Décollage de l'aéroport de Bâle.
20h10	Arrivée à l'aéroport de Paris CDG.

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le lundi 6 octobre 2008.

Nom* _____ Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E.mail _____

ACCOMPAGNÉ(E) DE

Nom* _____ Prénom _____

Profession _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopie _____ E.mail _____

Je confirme mon inscription au voyage d'études et formation professionnelle :

- Prix par personne en chambre individuelle 1582.16 € x personne(s) = €
 - Prix par personnes en chambre double 1485.16 € x personne(s) = €
 - Assurance annulation 3 % du montant total (facultative) payable à l'inscription = €
- PRIX TOTAL DE LA FORMATION-VOYAGE D'ÉTUDE =** €

- TVA récupérable sur la formation professionnelle : 119,365 €

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de 50% du montant total. **Chèque à établir à l'ordre de TEMOS.**

Téléchargement du programme possible sur le site internet : www.temos.fr

Je souhaite recevoir une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis ☐

Enfin, je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation au dos et les accepte toutes.

Fait à _____ le _____

Signature

Le solde est à retourner impérativement avant le 27 octobre 2008 à l'agence TEMOS :

28, rue Morice 92110 CLICHY - Tél : 01 74 70 43 50 / Fax : 01 47 56 97 25 - Email : alморlet@temos.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 30 % si l'annulation intervient entre la date d'inscription et le 15 octobre 2008.
- 60 % si l'annulation intervient entre le 16 octobre et le 9 novembre 2008.
- 90% si l'annulation intervient entre le 10 novembre et le 19 novembre 2008.
- 100% si l'annulation intervient entre le 20 novembre et la date du départ.

IKOS a confié l'organisation matérielle de ce voyage à l'Agence TEMOS (licence n° LI 092050016)

* Bien préciser le nom qui figure sur votre pièce d'identité présentée et vérifier sa validité.



ARCHITECTURE BOIS, URBANISME ET ENVIRONNEMENT À FRIBOURG ET DANS LE VORARLBERG

27 AU 30 NOVEMBRE 2008



PRIX ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Ce prix comprend les prestations des 2 sociétés partenaires, coorganisatrices du voyage d'études et de formation professionnelle organisés d'une part, pour le volet formation par la société IKOS Consultant, et d'autre part pour le voyage par l'agence TEMOS.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur du papier à entête, au moins un mois avant la date de début de stage, à TEMOS – 28 rue Morice – 92110 CLICHY – Tél. : 01 74 70 43 50 – Fax. : 01 47 56 97 25 – Email : almorlet@temos.fr .

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement de 50% du montant total correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

A. CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ IKOS CONSULTANT

1 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'une facture et d'un devis sur demande.

À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation...).

2 - Prix de la formation

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites Internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription.

La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IKOS Consultant.

Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

3 - Prise en charge

A notre connaissance aucune prise en charge par la FIF PL ou l'OPCA PL n'est prévue pour une formation se déroulant exclusivement à l'étranger.

En tout état de cause, si une demande de prise en charge est exprimée par le stagiaire et refusée pour un motif quelconque, les frais de l'action de formation et leurs règlements incombent au stagiaire ou à l'administration.

4 - Modalités de paiement

Elles sont précisées dans la convention de formation et, dans le bulletin d'inscription.

5 - Report / Annulation

Du fait de IKOS Consultant :

IKOS Consultant se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, IKOS Consultant reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes individuelles d'annulation sont prises en compte selon les conditions précisées dans le bulletin d'inscription. IKOS Consultant, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

6 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IKOS Consultant et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes. Organisateur de la formation : IKOS consultant Siège social - 45, quai Malakoff - 44000 Nantes. SARL au capital de 2000 €. N°SIRET : 490 502 04400012. Code APE : 742 A. TVA intracommunautaire : FR 38 393 345 905 N° d'enregistrement d'organisme de formation : N°52 44 05418 44

B. CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS DE L'AGENCE DE VOYAGE TEMOS

1. Le transport aérien : PARIS / MULHOUSE BALE EUROAIRPORT / PARIS en classe économique sur la compagnie Air France. Les taxes aéroportuaires et les frais d'émission.

2. Le transport terrestre : un autocar à disposition selon programme.

3. L'hébergement : 1 nuit en pension petit déjeuner à l'hôtel Best Western à Fribourg. (Allemagne). 2 nuits en pension petit déjeuner à l'hôtel Martinspark à Dornbirn.

4. Le programme de visites sous réserve de modifications.

5. Les repas mentionnés au programme : 4 déjeuners et 2 dîners.

6. L'assurance rapatriement, bagages, 1 % du montant total.

PRIX CALCULÉS SUR LA BASE MINIMUM DE 30 PARTICIPANTS

Ce prix ne comprend pas :

1. Les boissons lors des déjeuners.
2. Le dîner du vendredi 28 novembre.
3. L'assurance annulation.représentant 3 % du montant total.
4. Les dépenses personnelles.

Demandes individuelles

Ce forfait, négocié dans le cadre de « tarifs groupes », ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du passager. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne pourra par conséquent donner lieu à aucun remboursement.

Modifications de programme ou de prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure ou dans le souci d'accroître l'intérêt du voyage. Les prix sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition a été négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens et taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente régissant les rapports entre les agences de voyages et leurs clients ont été fixées par l'arrêté ministériel du 14 juin 1982 (publié au Journal Officiel du 27 octobre 1982). Vous pouvez les consulter sur simple demande auprès de notre agence. L'achat d'un voyage implique l'adhésion totale aux présentes conditions de vente ainsi qu'aux conditions de participation.

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution des prestations de l'agence de voyage TEMOS, le participant s'engage à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nanterre. Organisateur du voyage : TEMOS - Licence d'Etat n° LI 092050016 - Garantie financière A.P.S - RCS GENERALI France, police GAN n°186122626

ARCHITECTURE DE TERRE ET ADAPTATION GEO-CLIMATIQUE EN PAYS DOGON ET À DJENNÉ (MALI)

PROGRAMME DU 21 AU 29 DÉCEMBRE 2008



Les architectures de terre présentes sur tous les continents abritent plus du tiers de l'humanité. Dès lors qu'il s'agit d'un matériau extrait localement faisant appel à des techniques à forte densité de main d'œuvre locale son intérêt en faveur d'un développement durable est indéniable. Son usage à la fois millénaire et contemporain en fait le support d'une expression identitaire. Les architectures du Mali que vous découvrirez, sont l'expression de cette culture qui fait aujourd'hui l'objet d'une grande attention et d'un renouveau comme en témoignent l'inscription de la ville de Djenné et du site de la Falaise de Bandiagara, en Pays Dogon, sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Les réalisations de l'architecte italien Fabrizio Carola, à Bandiagara en particulier, ont été récompensées successivement en 1995 et en 2008 par le prix Aga Khan. Par ailleurs, se multiplient les mises en œuvres d'équipements publics d'enseignement et de soins faisant appel aux techniques de construction valorisant les matériaux et savoir faire locaux.

C'est avec notre principal intervenant Ali Inogo DOLO, ancien maire de Sangha, guide professionnel et avec Adrian ROSNER, architecte français, enseignant à l'EIVP (École des Ingénieurs de la Ville de Paris) et animateur d'une ONG oeuvrant en Pays Dogon que nous chercherons à mieux connaître, au fil des visites, des conférences et des échanges, l'architecture de terre et les contextes de son usage en région sahélienne.

Nous découvrirons les aspects techniques, écologiques et ethno-architecturaux de l'aménagement et de la construction valorisant les ressources locales.

Au programme, des échanges avec les porteurs de projets de développement : diverses ONG, le Centre International de la Construction en Terre (CRATerre-ENSAG), une conférence donnée par Monsieur Lassana CISSE, Directeur de la Mission Culturelle de Bandiagara et enfin et surtout un périple à travers un paysage et auprès d'un peuple qui ne peuvent vous laisser indifférents.

Gilles GARBY

DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 2008 DÉPART AÉROPORT PARIS CDG

18H00 Rendez-vous des participants à CDG 3 heures avant le départ pour debriefing.
Horaires précisés quelques jours avant le départ.

LUNDI 22 DÉCEMBRE 2008 BANDIAGARA

Arrivée prévue le matin à l'aéroport de Mopti-Sévaré. Petit déjeuner à Mopti et départ en 4x4 pour le Plateau Dogon. Peintures rupestres de Songo / « architecture de terre et innovation » à la Mission Culturelle de Bandiagara : visite-conférence / déjeuner dans une des réalisations de l'architecte italien Fabrizio Carola (architecture en pierre), Palais d'Aguibou Tal (architecture en terre) : visite-conférence. Départ en 4x4 pour Sangha. Nuit à .Sangha (petit hôtel).

MARDI 23 DÉCEMBRE 2008 SANGHA.BANANI.NENNI. AROU.KOUNDOUDA

Visites : Villages de Sangha et de Banani ; Début de la randonnée à pieds. Déjeuner à Neni. L'après midi, ascension avec un dénivelé de 250m dans les éboulis : villages d'Ibbi, Arou (site du Grand Hogon, chef spirituel des Dogon) et de Koundou Da (nuit dans un campement).

MERCREDI 24 DÉCEMBRE 2008 KOUNDOUDA. YUGA NA

Petit déjeuner au campement. Descente de la falaise et approche du massif des 3 Youga, déjeuner et après midi à Youga Na. Approche des problématiques de la ressource en eau et de la construction en terre. Repos à Youga Na (nuit dans un campement)



21 AU 29 DÉCEMBRE 2008

I K O S
CONSULTANT

JEUDI 25 DÉCEMBRE 2008
YUGA NA. YUGA DOGOUROU. YUGA PIRI

Petit déjeuner au campement.
Départ à pieds pour le village de Youga Dogourou.
Ascension avec un dénivelé de 150 m dans les éboulis.
Déjeuner à Youga Dogourou.
L'après-midi départ pour le village de Youga Piri.
Voie empruntant une échelle dogon, en cordée pour les participants qui sont sensibles au vertige.
Dîner et nuit au campement de Youga Piri.

VENDREDI 26 DÉCEMBRE 2008
YUGA PIRI. NIOGONO. NANDO

Petit déjeuner au campement.
Descente de la falaise à pieds. Départ en 4x4.
Pique-nique en route.
Visite : village de Niogono, village de Nando
(la mosquée en terre de Nando fut construite en une nuit selon la légende).
Départ vers Djenné, passage du bac sur le Bani,
nuit à l'hôtel Maafir à Djenné.
Dîner et Nuit à l'hôtel Maafir.

SAMEDI 27 DÉCEMBRE 2008
DJENNÉ

Petit-déjeuner à l'hôtel Maafir.
Visite : extérieur de la Grande Mosquée de Djenné ;
visite de la ville et d'un chantier de restauration d'une maison en
terre avec un maçon ; musée archéologique
Dîner libre.
Nuit à l'hôtel Maafir.

DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 2008
MOPTI

Petit déjeuner à l'hôtel Maafir.
Départ en 4x4 pour Mopti, passage du bac, arrivée à Mopti pour le déjeuner.
Acheminement des bagages à l'hôtel Kanaga. Visite du port et du marché des antiquaires. Déjeuner au Bar Bozo.
Installation à l'hôtel Kanaga.
Après midi : visite en pirogue de villages bozos autour de Mopti.
Dîner au restaurant et nuit à l'hôtel Kanaga.

LUNDI 29 DÉCEMBRE 2008
MOPTI-PARIS CDG

Petit déjeuner à l'hôtel Kanaga.
Transfert en voiture ou en car à l'aéroport de Sévaré/Mopti.
Accueil à l'aéroport.
Arrivée à l'aéroport de Paris CDG dans l'après-midi.
Horaires précisés quelques heures avant le départ.



ARCHITECTURE DE TERRE ET ADAPTATION GEO-CLIMATIQUE EN PAYS DOGON ET À DJENNÉ (MALI)

21 AU 29 DÉCEMBRE 2008



BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le lundi 10 novembre 2008.

Nom* _____ Prénom _____
Profession _____
Adresse _____
Téléphone _____ Télécopie _____ E.mail _____

Je confirme mon inscription au voyage d'études et formation professionnelle :

- Prix par personne en chambre individuelle 2271.12 € x personne(s) = €
PRIX TOTAL DE LA FORMATION-VOYAGE D'ÉTUDE = €
- TVA récupérable sur la formation professionnelle : 152,19 €

Téléchargement du programme possible sur le site internet : <http://www.tam-and-j.com/ikos/>

Au titre de mon inscription, ci-joint un chèque de _____ euros correspondant à 50% du montant total.

Chèque à établir à l'ordre de IKOS consultant.

Enfin, je certifie avoir pris connaissance des conditions de participation au dos et les accepte toutes.

Fait à _____ le _____ Signature

Le solde est à retourner impérativement avant le 15 novembre 2008 à IKOS Consultant : 83, rue Berbissey - 21000 DIJON -
Tél : 06 32 20 21 80 - Email : gilles.garby@ikos-consultant.fr

Les annulations individuelles des participants sont prises en compte et entraînent le paiement des frais suivants :

- 30 % si l'annulation intervient entre la date d'inscription et le 20 novembre 2008.
- 50 % si l'annulation intervient entre le 21 novembre et le 1er décembre 2008.
- 100% si l'annulation intervient entre le 2 décembre et la date du départ.

IKOS a confié l'organisation du transfert en avion à l'agence de voyage Point-Afrique (Licence LI 075 00 0080) et l'organisation matérielle du voyage au Mali à l'Agence Mali Expérience Tours (Licence LI 07 /VS/CADSPC-GU).

***Bien préciser le nom qui figure sur votre pièce d'identité présentée et vérifier sa validité.**

- Passeport valable 6 mois après votre retour. Vaccin contre la fièvre jaune et carnet de vaccination obligatoires.
- Visa pour le Mali : 64 rue Pelleport - 75020 Paris. Tél : 01 48 07 85. www.consulat-mali.fr
- Transport en 4x4 et marche à pieds (bonnes conditions physiques requises)
- Chambres doubles ou single selon disponibilités dans les hôtels et, hébergement en cases communes en sous-groupe dans les campements du Pays Dogon.

ARCHITECTURE DE TERRE ET ADAPTATION GEO-CLIMATIQUE EN PAYS DOGON ET À DJENNÉ (MALI)

21 AU 29 DÉCEMBRE 2008



PRIX ET CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Le prix comprend les prestations de la société Ikos consultant qui organise la formation professionnelle qui fait appel pour les prestations annexes à la formation aux agences de voyage Point Afrique et Mali Expérience Tours.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite signée sur papier à en-tête, au moins un mois avant la date de début de stage, à : IKOS consultant (adresse de correspondance) - 83, rue Berbisey - 21000. Dijon - Tél.: 06 32 20 21 80

E.mail : gilles.garby@ikos-consultant.fr. Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement de 50% du montant total correspondant, ou d'une lettre valant commande pour les administrations.

A. CE PRIX COMPREND D'UNE PART LES PRESTATIONS D'INGÉNIERIE DE FORMATION DE LA SOCIÉTÉ IKOS CONSULTANT

1 - Obligations respectives des parties

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le stagiaire reçoit une convention de formation simplifiée accompagnée d'un devis, d'une fiche pédagogique et d'un dossier de prise en charge. À l'issue de la prestation, une facture sera adressée au stagiaire, accompagnée des pièces justificatives (attestation...).

2 - Prix de la formation

Le prix des stages de formation est celui figurant sur les annonces et les sites Internet et, dans le catalogue des tarifs en vigueur au moment de l'inscription. La TVA au taux en vigueur lors du règlement, est à la charge du stagiaire. Le prix de la formation comprend les prestations effectuées par IKOS consultant. Elles portent sur l'ingénierie de formation, la rémunération des auteurs du programme et des intervenants, la remise des documents pédagogiques présentant notamment les opérations visitées.

3 - Prise en charge

À notre connaissance aucune prise en charge par le FIF-PL ou l'OPCA-PL n'est prévue à ce jour pour les formations se déroulant exclusivement à l'étranger. En tout état de cause, si une demande de prise en charge est exprimée par le stagiaire et refusée pour un motif quelconque, les frais de l'action de formation et leurs règlements incombent au stagiaire ou à l'administration.

4 - Modalités de paiement

Elles sont précisées dans la convention de formation et, dans le bulletin d'inscription.

5 - Report / Annulation

Du fait de IKOS Consultant :

IKOS Consultant se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas il informe le stagiaire dans les plus brefs délais. Selon les choix du stagiaire, IKOS Consultant reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le stagiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

Du fait du stagiaire :

Les demandes individuelles d'annulation sont prises en compte selon les conditions précisées dans le bulletin d'inscription. IKOS Consultant, conformément aux dispositions de l'article L 920.9 du code du travail, se réserve la possibilité de retenir sur le coût total de l'action de formation, la fraction correspondant aux dépenses qu'il a effectivement exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation.

6 - Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, IKOS Consultant et le stagiaire s'engagent à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Grande Instance de Nantes. Organisateur de la formation : IKOS consultant - Siège social : 45, quai Malakoff 44000 Nantes. SARL au capital de 2000 €. N°SIRET : 490 502 04400012. Code APE : 742 A. TVA intracommunautaire : FR 38 393 345 905 N° d'enregistrement d'organisme de formation : N°52 44 05418 44

B. CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS DE L'AGENCE DE VOYAGE POINT-AFRIQUE VOYAGES

1. Le transport en avion : vol sec PARIS / MOPTI / PARIS.

2. L'assurance annulation rapatriement, bagages, Assistance Rapatriement Europe Assistance : En cas de besoin d'assistance à l'étranger contacter au plus vite le N° suivant : (0033) 1 41 85 85 85 - N° de contrat 58394276.

- Les bagages de cabine restent à la garde du passager, ce dernier sera présumé responsable en cas de dommage.

- Ne placez pas dans vos bagages de soute, vos médicaments, bijoux, argent, titres ou valeurs, papier d'affaires, clés, vos objets de valeur (ordinateur, appareil photo, appareils électroniques personnels ...), objets fragiles (poterie, djembé, statues, objet d'art,...), objets périssables et échantillons.

En cas de vol, perte ou détérioration de ceux-ci, vous ne pourriez prétendre à indemnisation.

Toutes réclamations bagage ne sera étudiée que sur présentation du constat d'irrégularité bagage établi à l'aéroport.

Votre contact à Point Afrique. Tél. : de France : 0820 000 154.

de l'étranger : (00 33) 4 75 97 20 40 -mail : contact@point-afrique.com

Les horaires, qui ont pu vous être transmis, le sont à titre indicatif. Une convocation vous parviendra environ quinze jours avant le départ. Prenez des marges de sécurité car les routes aériennes africaines peuvent réserver des surprises quant aux horaires. En aucun cas, nous ne pouvons être tenus pour responsable des éventuels frais relatifs à ces modifications (nuits d'hôtels, repas, parkings, trajets, domicile-aéroport) qui restent à la charge du client, les conditions de sécurité restant prioritaires. Passeport valable 6 mois après votre retour. Vaccin contre la fièvre jaune et carnet de vaccination obligatoires.

Organisateur du transfert en avion Paris-Mopti AR : Point-Afrique Voyages. Siège social : 26 rue de la Grande Truanderie 75001 Paris. SAS Point Afrique Voyages au capital de 1530 000 € - RCS Paris B 389 017 252-Assurance R.C.86 28 38 42-GAN euro courtage -Code APE 633Z. Garanties BFCC 33,rue des Trois Fontanot 92002 Nanterre-TVA intra-communautaire FR 513 890 172 52-Licence LI 075 00 0080.

C. CE PRIX COMPREND D'AUTRE PART LES PRESTATIONS DE L'AGENCE DE VOYAGES MALI EXPÉRIENCE TOURS

1. Le transport terrestre au Mali : Transport en 4x4, marche à pieds et pirogue (bonnes conditions physiques requises).

2. L'hébergement au Mali : 3 nuits en chambres doubles ou single selon disponibilités dans les hôtels et, hébergement en cases communes en sous-groupe dans les campements du Pays Dogon. 8 petits déjeuners.

3. Le programme du séjour et des visites sous réserve de modifications.

4. Les repas mentionnés au programme : 6 déjeuners. 1 pique-nique. 6 dîners.

5. L'assurance Contrat d'Assistance au Mali.

PRIX CALCULÉS SUR LA BASE MINIMUM DE 13 PARTICIPANTS

Le prix ne comprend pas :

1. Les boissons. 2. Les dépenses personnelles.

Demandes individuelles

Ce forfait, négocié dans le cadre de « tarifs groupes », ne pourra faire l'objet d'aucune modification d'itinéraire, d'horaire ou de contenu de la part du passager. Tout voyage interrompu ou abrégé, ou toute prestation terrestre non consommée du fait du participant, pour quelque cause que ce soit, ne pourra par conséquent donner lieu à aucun remboursement.

Modifications de programme ou de prix

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'intervenir certaines visites ou prestations en fonction des aléas de dernière heure ou dans le souci d'accroître l'intérêt du voyage. Les prix sont basés sur les cours des changes à la date à laquelle la proposition a été négociée. Ils sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la fluctuation des tarifs aériens et taxes d'aéroport, du nombre de personnes inscrites, du prix des prestations terrestres, du taux de change et des disponibilités à la date de confirmation.

Règlement des litiges

En cas de différend quant à l'exécution des prestations de l'agence de voyage Mali Expérience Tour, le participant s'engage à rechercher un règlement amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du Tribunal de Première Instance de Mopti. Organisateur du voyage et du séjour au Mali : Mali Expérience Tours B.P. 55 Mopti, Mali - Tel/Fax: +223 243 1409 - Téléphone portable: +223 621 32 83 société au capital de 10.000.000 f cfa (15 267.176 €) - Licence d'Etat n° LI 07 /VS/CADSPC-GU - Garantie financière garantie financière 2000000 du franc CFA au trésor public du Mali - Police SABU N'YUMAN SA BP :18772 Bamako